



Réf. Farde e-Assemblées : 2257458

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112 TER).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112 TER de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par l'ordonnance du 14 mars 2019;

Vu la délibération n° 32 du Conseil de l'Action Sociale du 05/06/2019 arrêtant le compte de l'exercice 2018 du CPAS;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 05/06/2019 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes :

[Délibération CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Compte 2018 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexes compte 2018 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Compte 2018.- Rapport du groupe technique \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Analyse du bilan FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Compte 2018.- ratios FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)